

COMPTES ANNUELS // 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liasse fiscale

CABINET PADIE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :			
SARL JARDI CONCEPT ART					
SIRET	4 8 2 8 1 0 7 2 8 0 0 0 2 2				
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			
RD 813					
31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS					

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Services d'aménagement paysager Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	11 970		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquez + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X**D IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case
 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SARL CABINET PADIE	
25 Rue Voltaire 82000 MONTAUBAN	
- du conseil :	
- du CGA ou du viseur	
conventionné :	
- N° d'agrément :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 his.

2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES

MONTANT GLOBAL DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même a	Payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(e) (f) (g)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(h)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		(j)
		Total (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES ASSOCIATIONS

(si ce cadre est insuffisant, ajouter)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES DU Tiers secteur

LISTE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	86 429	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A 5 bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL JARDI CONCEPT ART</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <u>RD 813 31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS</u>					
Numéro SIRET* <u>4 8 2 8 1 0 7 2 8 0 0 0 2 2</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>12</u>	Durée de l'exercice précédent*	<u>12</u>	
				Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	24 000	24 000	
	Fonds commercial*	012			
	Autres*	014	2 793	2 793	
	Immobilisations corporelles*	028	158 025	99 221	58 804
	Immobilisations financières*(1)	040		042	
	Total I (5)	044	184 818	102 014	82 804
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	760	052	760
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	732	066	732
	Créances (2)	068	116 740	070	21 925
Clients et comptes rattachés*	072	19 938	074		19 938
Valeurs mobilières de placement	080	105 251	082		105 251
Disponibilités	084	83 515	086		83 515
Charges constatées d'avance *	092	1 872	094		1 872
Total II	096	328 810	098	21 925	306 884
Total général (I + II)	110	513 629	112	123 939	389 689
				Exercice N NET 1	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120 36 000	
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	3 600
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132	233 155
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	47 557
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	320 312
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées			156 2 038	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	8 276
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	1 472)	172	58 041
	Produits constatés d'avance			174	1 019
	Total III			176	69 376
	Total général (I + II + III)			180	389 689
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 591	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	23 083	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL JARDI CONCEPT ART

Néant

Exercice N clos le
31/12/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210
	Production vendue	{ biens et livraisons	215	214
		{ services* intracommunautaires	217	218 371 084
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	760
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	17 175
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	389 020
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises)*		236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	54 921
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 23 364 - immobilier :)		242	159 214
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	425	244 993
	Rémunerations du personnel*		250	94 933
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	17 533
	Dotations aux amortissements*		254	21 446
	Dotations aux provisions		256	2 513
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262 80
		Total des charges d'exploitation (II)	264	351 634

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	Produits financiers	(III)	270	37 386
	Produits exceptionnels	(IV)	280	1 915
	Charges financières	(V)	290	23 083
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	347 348		300 12 974
	Impôts sur les bénéfices*	(VI)	306	1 795

2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

RÉSULTATS	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	47 557	314
	Rémunerations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	1 795	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatifs sur OPCVM	248	330	225	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexes D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes) 986 ZFU-TÉ (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodecies)	991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies) 345 Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992			
	Dont diven Créance due au report en arrière du déficit	346		350	7 287
	Déduction exceptionnelle (art 39. decies)	655	2 102		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2	352	42 290	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
Déficits antérieurs reportables : * 3.0 32.0		dont imputés sur le résultat :		360	30 320
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	11 969	372
Déficit col. 2					

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

(ligne 1 à 1)

N° 2033-B

SARL JARDI CONCEPT ART
RD 813

31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

SARL JARDI CONCEPT ART
RD 813

31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé

Montant

CICE 2018		5 185
Amortissement exceptionnel art 39 decies		2 102

**Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : SARL JARDI CONCEPT ART

Néant *

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL JARDI CONCEPT ART						Néant <input type="checkbox"/>					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	24 000	402	404	406	24 000	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		Autres	410	2 793	412	414	416	2 793					
Terrains		420		422	424	426							
Constructions		430		432	434	436							
Installations techniques matériel et outillage industriels		440	79 872	442	1 375	444	4 122	446	77 125				
Installations générales, agencements divers		450	12 421	452		454		456	12 421				
Matériel de transport		460	65 218	462	11 216	464	11 216	466	65 218				
Autres immobilisations corporelles		470	3 260	472		474		476	3 260				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	187 565	492	12 591	494	15 338	496	184 818				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	2 793	502		504		506	2 793				
Terrains		510		512		514		516					
Constructions		520		522		524		526					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	51 701	532	11 497	534	4 122	536	59 077				
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	6 338	542	806	544		546	7 145				
Matériel de transport		550	21 123	552	8 989	554	373	556	29 738				
Autres immobilisations corporelles		560	3 107	562		564		566	3 260				
TOTAL		570	85 064	572	21 446	574	4 495	576	102 014				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintroduites dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1 Autoportée JOHN DEER	2 Peugeot expert EK 55	3	4	5							
		6		7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme * ⑤	Long terme							
1	4 122	4 122		- 1 000	1 000	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
2	11 216	373	10 842	22 083	11 240								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	15 338	580	4 495	582	10 842	584	23 083	586	12 240	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ①					579	Régularisations	590		583		594		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)													
TOTAL					596	12 240	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-titre du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JARDI CONCEPT ART

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	19 412	652	2 513	654		656	21 925
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	19 412	682	2 513	684		686	21 925

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immobil. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	30 320
Déficits imputés	983	30 320
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Néant *

Désignation de l'entreprise : SARL JARDI CONCEPT ART

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	5
Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	371 084
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	371 084

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	122
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	760
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	17 053
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	17 935

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	54 921
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	120 413
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	80
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	175 414

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	213 605
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	213 605
--	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.	117	213 605
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	371 084
Effectifs au sens de la CVAE	023	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

*Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 58 de l'annexe III au C.G.L.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1
(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 8 2 8 1 0 7 2 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL JARDI CONCEPT ART

ADRESSE (voie)

RD 813

VILLE

MONTGAILLARD-LAURAGAIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	360

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input checked="" type="checkbox"/> M Nom patronymique GASTON JUTGE	Prénom(s) Jean Christophe Herv		
Nom marital	% de détention 97,22	Nb de parts ou actions 350	
Naissance : Date 02/11/1973	N° Département 31	Commune TOULOUSE	Pays
Adresse : N° 1	Voie Chemin de l'Hers		
Code Postal 31290	Commune VILLENOUVELLE	Pays FRANCE	

Titre (2) <input type="checkbox"/> Nom patronymique	Prénom(s)		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

(Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(I)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 | 8 | 2 | 8 | 1 | 0 | 7 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL JARDI CONCEPT ART

ADRESSE (voie) RD 813

CODE POSTAL 31290 VILLE MONTGAILLARD-LAURAGAIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
 (Article 244 *quater C* du code général des impôts)
 Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
 (2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise 48281072800022
SARL JARDI CONCEPT ART RD 813 31290 MONTGAILLARD-LAURAGAIS		Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	---	-----------------------------

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018	
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)		1	86 429
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)		2	5 186
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)		3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)		4	5 186
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer		5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³		6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)		7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)		8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)		9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)		10	5 186
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>		11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③
TOTAL				12

II – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise) dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	5 186
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 :	15	5 186
- le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif;		
- zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	5 186

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18
Montant du crédit disponible Reportez sur ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe] + ligne 19]	20

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	1 796
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	3 390

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573–SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573–SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Adresse : 1 CHEMIN DE L'HERS
VILLEROUVELLE (31)

Carte valable jusqu'au : 01.12.2018

délivrée le : 02.12.2008

par : PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE (31)

Signature de l'autorité :